

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

## Adresses Mails utiles

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

1976 78

**Maladie**

**Dentaire**

**Optique**

**Autres**

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 8268 Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL DALKI BENNAADIA MERKARIM

Date de naissance : 29/10/67

Adresse : RUE MASSA N° 15 APP 4 BOUCHEZ

Tél. : 0661157264 Total des frais engagés : \_\_\_\_\_ Dhs

Cadre réservé au Médecin

**Dr. KANDOUL HARTI Malika**  
Médecine Générale  
137, Rue du Gharb, Hay Layoune  
Casablanca - Tél: 05 22 28 70 59  
INPE: 091083238

Cachet du médecin :

Date de consultation : 04 MARS 2024

Nom et prénom du malade : El Dalki Ben Nada Merkary Age : \_\_\_\_\_

Lien de parenté :  Lui-même  Cohjoint  Enfant

Nature de la maladie : HHTA

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : \_\_\_\_\_

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : \_\_\_\_\_

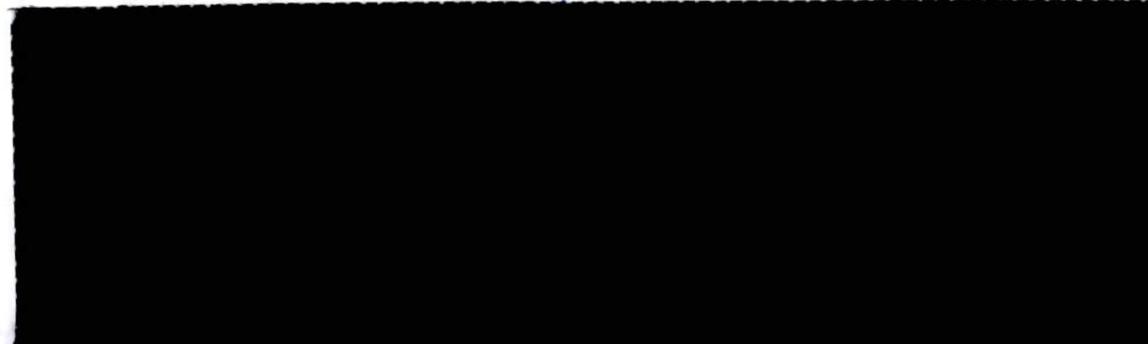
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : 06/03/24

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]





**Docteur KANDOUL Harti Malika**

**Médecine Générale  
ECHOGRAPHIE**

Diplômée en Gynécologie Médicale  
de l'université de Strasbourg (France)

**الدكتورة قندول حارثي مليكة**

**الطب العام**

**الفحص بالصدى**

حاصلة على دبلوم طب النساء  
جامعة سطرايسبرغ (فرنسا)

137, Rue du GHARB - Quartier Laayoun  
( ex derb Espagnol ) - Casablanca  
**Téléphone : 05 22 28 70 59**

137، زنقة الغرب - حي العيون  
درб السبنيول سابقا) - الدار البيضاء  
**الهاتف : 05 22 28 70 59**

**Nom du malade :** el Dok Beno du M<sup>e</sup> kassar

Casablanca, le : ... 10 A. MARS 2024 .....

151/60

et Sulia V 85/5



2x79,5 mm

m 50 hours m = 2



147,500 mm

1 = 1000000000



44/00 mm

Dydroflu ص

2 P 27



--

--

--

--

--

Eau 20  
82,10,-



Nefir 16,-  
58,20,- 12 24



Rhubarbe 30

115

Dr. KANDOUL HARTI Malika  
Médecine Générale  
137, Rue du Gharb, Hay Layoune  
Casablanca - Tel: 05 22 28 70 59  
INPE: 09108A238

Pharmacie des Papillons  
36, Rue Jules Gros, Oasis - Casablanca  
Tél: 05 22 25 69 83

---

Total: 691,50 DHs

# IPROST LP 10 mg

CHLORHYDRATE D'ALFUZOZINE

PPV 147.50 DH

LL 000124  
PER 12/24  
PPV 32DH 19

82,10

LOT : 7580  
PER : 09-25  
P.P.V : 58 DH 30

EXP : 2 P.P.V

LOT N° : 7580 79,00

EXP : 2 P.P.V

LOT N° : 7580 79,00

GTIN: 06118001260850  
LOT: 4019  
MFG: 07 2022  
EXP.: 07 2025  
PPV: 940hs00



151,60

501319 b